

La mission départementale de soutien à la scolarisation des enfants du voyage

Direction des
services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

Georges Feuillet
Hélène Marchad
Laurent Pech

Téléphone : 01 43 93 73 16
courriel :
ce.93enfants-voyage@ac-creteil.fr

La mission départementale de soutien à la scolarisation des enfants du voyage



Vincent VAN GOGH - Arles - 1888 - « Campement de gitans avec roulottes »

Afin de répondre à l'obligation scolaire pour tous les enfants de 6 à 16 ans sur le territoire français (ordonnance du 6 janvier 1959 ; circulaire n° 2012-142 du 2 octobre 2012) la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis dispose d'une mission départementale de soutien à la scolarisation des enfants du voyage, constituée de trois enseignants :

M. Georges Feuillet,
professeur des écoles

Mme Hélène Marchad,
professeure des écoles

M. Laurent Pech,
professeur des écoles

Ce dispositif départemental, piloté par Mme Kuehn, inspectrice d'académie - directrice académique adjointe, et coordonné par M. Bakhti, inspecteur de l'éducation nationale, fonctionne en lien avec le Centre académique pour la scolarisation des nouveaux Arrivants et des enfants du voyage (CASNAV).

La mission de soutien à la scolarisation des enfants du voyage se décline selon trois objectifs majeurs :

Développer la scolarisation

Développer la scolarisation de l'école maternelle au collège en lien avec :

- les inspecteurs de circonscription, les directeurs d'école, les chefs d'établissement et les conseillers d'orientation psychologues,
- les associations,
- les mairies.

"L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs particuliers." BOEN n° 37 du 11 octobre 2012.

Accompagner la scolarité

Accompagner la scolarité auprès des équipes et des familles :

- soutien aux projets pédagogiques,
- lien entre les équipes éducatives et les familles,
- information sur les cultures des gens du voyage.

Améliorer la continuité scolaire

Améliorer la continuité scolaire selon trois axes :

- l'assiduité,
- le suivi de scolarité des élèves itinérants,
- les liaisons GS/CP et CM2/6e.

Dans le second degré, trois collèges proposent un dispositif de soutien aux enfants du voyage inscrits au Centre national d'enseignement à distance (CNED).